

# Au cœur de la Révolution tranquille

## La réforme scolaire au Québec (1960-1970)

par Jean-Claude Dupuis, Ph. D.

Le Québec était resté, jusqu'au début des années 1960, une chrétienté fervente, avec une forte progression démographique. En une petite dizaine d'années la situation a complètement changé. Cette transformation a été nommée la « Révolution tranquille », parce que le sang n'a pas coulé. Mais les conséquences n'en furent pas moins dramatiques.

Le cœur de cette révolution fut, comme le montre ici Jean-Claude Dupuis (docteur en histoire, Université Laval, Québec), la réforme scolaire. Cette étude met en évidence l'importance de l'éducation dans la forme donnée à une société et le danger mortel du libéralisme catholique. On comprend mieux, dès lors, pourquoi les ennemis de la chrétienté se sont attelés, depuis des siècles, à subvertir l'éducation.

L'auteur a donné cette conférence dans le cadre des Journées Jean Vaquié en 2008 (journées d'études organisées près de Nantes, chaque année depuis 2004, le troisième week-end de juillet <sup>1</sup>).

*Le Sel de la terre*

**L**ORS DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE QUÉBEC, en 1938, le premier ministre de la province, Maurice Duplessis, offrit un anneau au cardinal-archevêque Rodrigue Villeneuve en signe d'union entre l'Église et l'État <sup>2</sup>. Le régime de Maurice Duplessis, qui fut premier ministre de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959, est généralement présenté par l'historiographie actuelle comme une période de « grande noir-

---

<sup>1</sup> — Pour obtenir plus d'informations, ou pour se procurer les enregistrements des sessions passées, écrire à « Journées Jean Vaquié », à l'adresse de la revue.

<sup>2</sup> — Conrad BLACK, *Duplessis*, t. I, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, p. 302.

ceur <sup>1</sup> ». Aux yeux des bien-pensants libéraux, socialistes et anticléricaux du Québec, le souvenir du « duplessisme » soulève un sentiment d'horreur comparable au pétainisme en France et au franquisme en Espagne. C'était l'époque où le Québec se démarquait nettement de l'Amérique anglo-saxonne par son catholicisme et son conservatisme, tout en participant au mouvement moderne d'industrialisation et d'urbanisation. La survivance d'une certaine société d'Ancien Régime impressionnait les Français qui visitaient alors le Québec. Le général De Gaulle souligna lui-même avec sympathie cette « odeur de vieille France » qu'il disait retrouver chez nous, bien que les choses eussent déjà passablement changé au temps de son fameux « Vive le Québec libre ! » (1967) <sup>2</sup>.

Au début des années 1960, une véritable révolution culturelle, liée à la révolution conciliaire, chambarda notre identité nationale. Selon l'histoire politiquement correcte, le Québec se serait alors modernisé, démocratisé et ouvert sur le monde <sup>3</sup>. Il aurait rattrapé son « retard idéologique » en construisant un État-providence et une laïcité ouverte. Cette « Révolution tranquille » fut si profonde qu'elle provoqua un changement de nom : les Canadiens français devinrent des Québécois. La nouvelle dénomination reflétait une autre manière de concevoir notre nationalité. En 1956, le rapport de la commission Tremblay, qui étudiait la problématique des relations fédérales-provinciales, définissait la nation canadienne-française comme « un peuple français et chrétien <sup>4</sup> ». En 2008, le rapport de la commission Bouchard-Taylor, qui se pencha sur la dynamique d'intégration des immigrants, déclara plutôt que « l'héritage canadien-français ne peut plus occuper à lui seul l'espace identitaire québécois, mais qu'il doit s'articuler aux autres identités dans un esprit d'interculturalisme pour nourrir la culture publique commune, faite de valeurs et de droits universels <sup>5</sup> ». Avant 1960, l'identité canadienne-française reposait sur la religion catholique et l'esprit français du 17<sup>e</sup> siècle. Une maxime nationaliste résumait alors notre effort de survivance sur un continent anglo-protestant : « La langue, gardienne de la foi <sup>6</sup>. » Mais aujourd'hui, l'identité québécoise repose plutôt sur la démocratie, la laïcité et le multiculturalisme. La langue

1 — Pierre LAPORTE, *Le vrai Visage de Duplessis*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1962, 140 p. ; Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *Histoire du Québec contemporain*, t. II : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 643 p.

2 — Dale C. THOMPSON, *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1990, 410 p.

3 — Pierre GODIN, *La Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 1991, 5 volumes.

4 — Thomas TREMBLAY, *Rapport de la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1956.

5 — Gérard BOUCHARD et Charles TAYLOR, *Rapport de la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Québec, 2008, 310 p. <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>

6 — Henri BOURASSA, *La Langue, gardienne de la foi*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1918, 84 p.

française n'est plus considérée comme l'essence de la patrie. Ce n'est que le moyen de communication privilégié, mais non exclusif, de la culture publique commune. Désormais, les valeurs fondamentales véhiculées par l'État québécois correspondent en définitive aux valeurs de la société américaine. En devenant « Québécois », les Canadiens français semblent avoir été réduits au rang de simples Américains francophones. Le Québec est ainsi passé, comme toutes les nations occidentales, de la chrétienté au mondialisme.

La réforme scolaire des années 1960 fut au cœur de cette Révolution tranquille qui, pour être non violente, n'en fut pas moins révolutionnaire. Les écoles forment l'esprit d'un peuple et la révolution pédagogique est la plus efficace des révolutions. Jusqu'alors, le réseau scolaire du Québec relevait essentiellement de l'autorité des évêques. Il reposait sur le principe de confessionnalité et sur les humanités classiques. En 1964, le ministre libéral Paul Gérin-Lajoie entreprit de placer l'ensemble du système d'éducation sous l'autorité de l'État, de substituer aux collèges classiques des écoles secondaires de type américain (*High School*), et d'amenuiser le caractère confessionnel du système sous prétexte de protéger les droits démocratiques de l'infime minorité agnostique ou athée. Notre historien national, le chanoine Lionel Groulx, condamna sévèrement cette révolution pédagogique :

Au surplus, tant de nouveaux docteurs de la nouvelle et vague philosophie scolaire avouaient leur dessein de faire du jeune Canadien français un nord-américain. D'un mot : à mesure que le gouvernement du Québec se nationalise, il a paru trop que son système d'enseignement se dénationalise. [...] Jusqu'ici, les vieilles civilisations méditerranéennes étaient restées l'axe vivant de la culture et de l'esprit canadien-français. Soudain, l'on invitait les Québécois à changer l'axe de leur culture natale pour l'aligner en somme sur la civilisation anglo-américaine. En d'autres termes, on proposait à un peuple un geste exceptionnel en histoire : un retournement d'âme, et la plus grave et la plus profonde des révolutions : celle de l'esprit <sup>1</sup>.

---

1 — Lionel GROULX « Rapport Parent », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XX, n° 3 (décembre 1966), p. 465. L'historien Lionel Groulx (1878-1967) a profondément marqué la vie intellectuelle du Québec. Le nationalisme traditionnel canadien-français est souvent qualifié de « groulxisme ». Professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal (1915-1949), fondateur du prestigieux Institut d'histoire de l'Amérique française (1949), directeur de la revue *L'Action française de Montréal* (1917-1928), qui s'inspirait en partie de sa « grande sœur » de Paris, précurseur de l'idée d'indépendance du Québec, Groulx entendait « reconstituer la plénitude de notre vie française » en combattant les influences culturelles anglo-américaines (libéralisme, laïcisme, matérialisme, etc.). Son roman à thèse, *L'Appel de la race* (1922), résume sa vision de l'identité nationale, fondée sur la foi catholique et la culture française du Grand Siècle. Ses œuvres maîtresses sont *Notre maître le passé* (1937), *Histoire du Canada français depuis la découverte* (1952) et *Mes Mémoires* (1971). Voir Jean-Claude DUPUIS,

## Le système scolaire avant 1960

Quelque temps avant sa mort (1959), Maurice Duplessis avait déclaré que le Québec possédait le meilleur système d'éducation au monde, mais que les ennemis de l'Église n'attendaient que sa disparition pour « enlever les crucifix des écoles ». Les libéraux se sont moqués de cette affirmation. Et pourtant, dans les années 1950, les Allemands venaient au Québec pour étudier le fonctionnement de nos écoles techniques, les Américains louangeaient le niveau culturel de nos collègues classiques, et les pays du tiers-monde réclamaient des missionnaires canadiens-français pour fonder des établissements scolaires. Par ailleurs, l'histoire a justifié les appréhensions du premier ministre sur la menace laïciste.

En vertu de la Constitution fédérale canadienne de 1867, l'éducation relève des provinces. Les diverses lois scolaires du Québec (1841, 1856 et 1875) plaçaient les écoles primaires publiques sous l'autorité des commissions scolaires municipales, élues par la population, et d'un Conseil de l'Instruction publique divisé en comités catholique et protestant<sup>1</sup>. Le tout était supervisé par un fonctionnaire nommé par l'Assemblée législative, le surintendant du département de l'Instruction publique. En pratique, deux réseaux scolaires séparés se sont développés, l'un franco-catholique et l'autre anglo-protestant.

Au Québec, la majorité franco-catholique (80 %) n'a jamais lésé les droits de la minorité anglo-protestante (20 %) ; alors que les provinces anglaises ne se gênaient pas pour abolir les écoles catholiques et françaises au Nouveau-Brunswick (1871), au Manitoba (1890) et en Ontario (1912), sous le regard passif de l'État fédéral et au mépris de l'article 93 de la constitution<sup>2</sup>. Il faut dire que la minorité anglaise du Québec détenait (et détient encore) le pouvoir économique, et qu'elle pouvait compter sur la protection du gouvernement fédéral. La majorité canadienne-française n'était certainement pas en mesure de menacer ses droits.

Tous les évêques en titre de la province de Québec siégeaient d'office au comité catholique du conseil de l'instruction publique. Le reste du comité se composait d'un nombre équivalent de laïcs nommés par le gouvernement, sous la présidence du surintendant, également laïc. En pratique, les évêques disposaient souvent de la majorité au comité puisqu'ils avaient le droit de se faire représenter en cas d'absence, contrairement aux

---

*Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*, mémoire de maîtrise ès arts (histoire), Université de Montréal, 1992, 329 p.

1 — Jean-Pierre CHARLAND, *De l'ombre du clocher à l'économie du savoir. Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, ERPI, 2005, 205 p. ; André DUFOUR, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, 123 p. ; Louis-Philippe AUDET, *Histoire de l'enseignement au Québec (1608-1970)*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, 2 vol.

2 — Lionel GROULX, *L'Enseignement français au Canada*, t. II : *Les Écoles des minorités*, Montréal, Granger et frères, 1935, 271 p.

laïcs. De toute façon, il n'y eut jamais de conflit entre les évêques et les laïcs du comité, car les membres laïcs étaient toujours de bons catholiques.

Les écoles primaires publiques étaient généralement dirigées par des maîtres ou des maîtresses laïcs, mais certaines étaient parfois confiées à des communautés religieuses enseignantes. Les frères et les sœurs qui enseignaient dans les écoles publiques obéissaient à leurs supérieurs hiérarchiques bien plus qu'aux fonctionnaires du Département. Les écoles de métiers relevaient de différents ministères plutôt que du Département de l'Instruction publique (ex. : les écoles d'agronomie se rattachaient au Ministère de l'Agriculture). Ces écoles étaient exclusivement laïques, mais elles avaient toujours un aumônier. Les collèges et les universités étaient des corporations privées contrôlées par les diocèses ou les communautés religieuses.

Avant 1964, il n'y avait pas au Québec de ministère de l'éducation. Le surintendant de l'Instruction publique était un fonctionnaire qui présidait un organisme indépendant de l'État, et non pas un ministre responsable devant le Parlement. En 1897, le gouvernement libéral de Félix-Gabriel Marchand tenta de créer un ministère de l'Instruction publique <sup>1</sup>. Le projet de loi fut adopté par l'Assemblée législative (chambre basse), mais rejeté au Conseil législatif (chambre haute) à la suite de l'efficace campagne d'opinion de l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Bruchési, et du conseiller législatif conservateur Thomas Chapais. En fait, le premier ministre Marchand se réjouit de l'échec du projet de loi. Il voulait satisfaire l'aile anticléricale du parti libéral, mais sans provoquer un conflit ouvert entre l'Église et l'État.

En définitive, le système d'éducation du Québec était administré par un régime d'union, ou du moins d'étroite collaboration, entre l'Église et l'État. Il y avait une sorte de « concordat scolaire » tacite. La constitution canadienne proclamait le principe de la séparation des Églises et de l'État depuis 1852 <sup>2</sup>. Mais dans les années 1950, la bonne entente qui régnait au Québec entre les autorités ecclésiastiques et civiles donnait l'impression que la société canadienne-française vivait *de facto* sous un régime de chrétienté digne du Moyen Âge. Le premier ministre du Québec consacrait chaque année sa province au Sacré-Cœur de Jésus. Les séances du parlement débutaient toujours par une prière. La loi interdisait aux Témoins de Jéhovah de faire du porte à porte. Le droit civil ne permettait pas le divorce. Aucun politicien n'aurait osé afficher son impiété. Le nouveau Grand Séminaire de Québec, construit sur le campus de l'Université Laval, se préparait à accueillir 300 séminaristes. Chaque soir, un million d'auditeurs

1 — Louis-Philippe AUDET, « Le projet de ministère de l'Instruction publique en 1897 », *Mémoires de la société royale du Canada* (1963), p. 133-161.

2 — Marc LALONDE, « Les relations juridiques Église-État au Québec », dans Marcel RIOUX, dir. *L'Église et le Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1961, p. 77-100.

écoutaient à la radio la récitation du chapelet par le cardinal-archevêque de Montréal, Paul-Émile Léger. Nous étions en 1960. Cinq ans plus tard, la chrétienté canadienne-française s'était complètement effondrée.

### Le gouvernement libéral de Jean Lesage (1960-1966)

En septembre 1959, Paul Sauvé succéda à Maurice Duplessis comme chef de l'Union nationale et premier ministre du Québec. Dès son entrée en fonction, il prononça un fameux « désormais » qui laissait entendre qu'il voulait se démarquer du style, voire de l'orientation idéologique de son prédécesseur. Paul Sauvé est décédé subitement en janvier 1960. S'il avait vécu et remporté les élections de 1960, aurait-il fait la révolution tranquille ? Un fait peut nous laisser croire qu'il prônait une certaine réforme scolaire : Sauvé accepta les subventions fédérales aux universités que Duplessis avait toujours refusées pour défendre la juridiction provinciale sur l'éducation. Paul Sauvé était un conservateur modéré qui se serait peut-être laissé emporter par le courant révolutionnaire qui balaya tout l'Occident dans les années 1960, et qui découlait essentiellement du concile Vatican II. Quoi qu'il en soit, c'est Antonio Barrette qui lui succéda à la tête de l'Union nationale. Mais Barrette n'avait pas le charisme de Duplessis ou de Sauvé, et les unionistes perdirent les élections du 22 juin 1960. Le slogan électoral du parti libéral était révélateur : « C'est le temps que ça change ! »

Le nouveau premier ministre du Québec, Jean Lesage, était un libéral modéré plus attaché à l'unité canadienne qu'à l'autonomie provinciale<sup>1</sup>. C'était un catholique pratiquant qui n'avait rien d'un révolutionnaire. Il promit qu'il n'y aurait jamais de ministère de l'instruction publique dans la province de Québec et que l'on ne toucherait pas aux crucifix des salles de classes. « L'État, disait-il, a besoin des lumières de l'Église et il compte sur la hiérarchie catholique, guide spirituel de la vaste majorité des citoyens<sup>2</sup>. » Jean Lesage était plutôt de droite ; mais il était le genre d'homme de droite qui ouvre la porte à la gauche par manque de doctrine et de conviction. Son conseil des ministres comptait une aile très conservatrice avec Émilien Lafrance, Gérard Cournoyer et Claude Wagner ; mais l'aile gauche tenait néanmoins le haut du pavé avec René Lévesque, qui nationalisa l'hydroélectricité (1963) avant de quitter le parti libéral pour fonder le parti québécois et promouvoir l'indépendance du Québec (1968), et, surtout, Paul Gérin-Lajoie, qui fut le maître d'œuvre de la réforme scolaire.

---

1 — Dale C. THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1984, 615 p. ; Robert CORMEAU, dir. *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1989, 367 p.

2 — *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> juin 1961.

Une anecdote illustre les tensions idéologiques qui divisaient le gouvernement de Jean Lesage. Un jour, Paul Gérin-Lajoie et Éric Keirans entrèrent dans la salle du conseil des ministres avant tout le monde pour enlever le crucifix du mur <sup>1</sup>. Espéraient-ils que personne ne s'en aperçoive ? Ce ne fut évidemment pas le cas. Toute la séance fut consacrée à la question de savoir si l'on garderait ou non le crucifix qui reprit finalement sa place. Cet épisode prouve que le gouvernement Lesage était plutôt conservateur, comme l'ensemble de la société québécoise du temps. La minorité gauchiste réussit néanmoins à imposer son programme par une habile stratégie, probablement fomentée dans les loges maçonniques. Mais comme toujours, c'est la bêtise de la droite qui fut la plus grande force de la gauche.

### Le réformateur : Paul Gérin-Lajoie

Le poisson pourrit par la tête, dit-on. Paul Gérin-Lajoie est issu d'une prestigieuse famille bourgeoise canadienne-française qui compta parmi ses membres Étienne Parent, le directeur du journal *Le Canadien* (1830) ; l'écrivain nationaliste et libéral Antoine Gérin-Lajoie, auteur de la ballade patriotique *Un Canadien errant* (1842) et du roman *Jean Rivard, le défricheur et l'économiste* (1862) ; le sociologue Léon Gérin (*Le type économique et social des Canadiens*, 1938) ; Antoine-Aimé Dorion, chef du parti libéral (1860), et Alexandre Lacoste, chef du parti conservateur (1880). Sa grand-mère, Marie Gérin-Lajoie, fut une suffragette à l'avant-garde du mouvement féministe au Québec (1920). Sa tante, également nommée Marie, fonda une congrégation caritative, l'Institut de Notre-Dame du Bon Conseil (1910).

Comme bien d'autres anticléricaux, Paul Gérin-Lajoie fut l'élève des jésuites au Collège Jean de Brébeuf (Montréal), qui formait alors l'élite de la jeunesse canadienne-française. Il épousa Andrée Papineau, une descendante directe de Louis-Joseph Papineau, le fameux chef politique canadien-français, libéral et anticlérical, qui provoqua la désastreuse insurrection de 1837. Boursier Rhodes, Gérin-Lajoie fit un doctorat à Oxford (Angleterre) sur le droit constitutionnel canadien (1948 <sup>2</sup>). Il voulait plutôt étudier le droit de propriété industrielle et intellectuelle ; mais le secrétaire de *Rhodes House* lui demanda de choisir un sujet plus « philosophique », car l'Université d'Oxford entendait former des hommes de culture et non des techniciens. Il devint en 1953 le conseiller juridique de la Fédération des collèges classiques du Québec. Élu député libéral en 1957, candidat malheureux à la direction de son parti en 1958, il obtint en 1960 le ministère de la jeunesse qu'il transforma en ministère de l'éducation en 1964.

1 — Jean-Paul LEFEBVRE, *Entre deux fêtes*, Montréal, Stanké, 1987.

2 — Paul GÉRIN-LAJOIE, *Constitutional Amendment in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1950, 340 p.

Dans ses mémoires <sup>1</sup>, Paul Gérin-Lajoie est heureux de souligner que son père, « éminemment pratique <sup>2</sup> », n'était pas nationaliste, qu'il avait le culte du bilinguisme et qu'il reprochait aux collègues classiques d'enseigner l'anglais de Shakespeare plutôt que l'anglais commercial des Américains. Il rappelle également que son oncle, le sociologue Léon Gérin, soutenait que les Canadiens français avaient été dépassés par les Anglais dans la lutte économique parce que la religion catholique prônait la vertu de pauvreté. « Jugement trop sévère dans sa formulation, écrit son neveu Paul, mais combien rempli de vérité <sup>3</sup> ! »

En fait, Paul Gérin-Lajoie semble avoir hérité de son milieu familial une admiration inconsidérée pour la culture et les valeurs anglo-protestantes. Sa famille était libérale et anglophile, mais elle était également catholique. Sa tante a fondé une communauté religieuse et sa mère a cessé de militer en faveur du suffrage féminin à la demande de l'archevêque de Montréal. Paul Gérin-Lajoie fut sûrement élevé dans une atmosphère religieuse. Il était membre d'un mouvement de jeunesse d'action catholique, *Pax Romana*. Et pourtant, il ne parle jamais de Dieu dans ses mémoires, comme s'il avait complètement perdu la foi. Paul Gérin-Lajoie est un cas typique de cette double apostasie, nationale et religieuse, qui a malheureusement frappé dans notre histoire tant de Canadiens français, et parmi les plus éminents. Formé à l'école humaniste de Brébeuf et d'Oxford, il sera le fossoyeur des humanités classiques au Québec. Le révolutionnaire mord souvent la main de celui qui l'a nourri.

### La commission Parent (1961-1965)

Le programme officiel du parti libéral proposait en matière d'éducation quelques réformes qui n'avaient rien de révolutionnaire <sup>4</sup>. Mais Jean Lesage et Paul Gérin-Lajoie avaient leur agenda secret. Avant la prise du pouvoir, ils avaient déjà décidé de créer un ministère de l'éducation <sup>5</sup>. Le premier ministre eut par la suite le culot de dire que s'il avait promis de ne pas créer de « ministère de l'instruction publique » il ne s'était jamais engagé à ne pas créer de « ministère de l'éducation ». Lesage voulait certainement que l'État enlève à l'Église la gestion du système d'éducation.

<sup>1</sup> — Paul GÉRIN-LAJOIE, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, CEC, 1989, 378 p.

<sup>2</sup> — Il faut comprendre l'expression dans le sens du pragmatisme américain (*practical mind*), que les libéraux canadiens-français opposaient aux « abstractions », prétendument néfastes, de l'esprit français et catholique.

<sup>3</sup> — GÉRIN-LAJOIE, *ibid.*, p. 8.

<sup>4</sup> — Lesage s'engage : *libéralisme québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Les Éditions politiques du Québec, 1959, p. 29-64.

<sup>5</sup> — GÉRIN-LAJOIE, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, p. 193.

Mais comprenait-il toute la portée de la réforme, notamment en ce qui concerne l'abolition des humanités classiques ?

Paul Gérin-Lajoie s'adjoignit comme sous-ministre un professeur de pédagogie de l'Université Laval, Arthur Tremblay, qui fut le véritable penseur de la réforme <sup>1</sup>. Une commission royale d'enquête reçut le mandat d'étudier l'ensemble du système d'éducation de la province de Québec. La présidence fut confiée à Mgr Alphonse-Marie Parent, ancien recteur de l'Université Laval. La personnalité de Mgr Parent est mal connue. Était-ce un clerc progressiste ou un prélat naïf qui se laissa manipuler par les anticléricaux ? Lorsque les commissaires revinrent d'un voyage en URSS, Mgr Parent n'eut que des éloges pour le système scolaire soviétique. Cette attitude pouvait surprendre dans le contexte de la Guerre froide, surtout de la part d'un homme d'Église. Nous n'étions définitivement plus au temps de Maurice Duplessis, qui reprochait au gouvernement fédéral de permettre l'importation des « œufs communistes » de Pologne ! Mgr Parent avait été le directeur de l'École de Pédagogie et d'Orientation de l'Université Laval, et, à ce titre, le patron d'Arthur Tremblay. Mais l'on avait l'impression que Parent était plutôt l'homme de paille de Tremblay, que l'on soupçonnait d'être le véritable rédacteur du « rapport Parent ».

Les membres de la commission étaient Gérard Filion, directeur du journal de gauche *Le Devoir* ; Guy Rocher, un jeune sociologue frais émoulu de l'Université Harvard, qui adhérait aux théories fonctionnalistes de la pédagogie américaine ; Jeanne Lapointe, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Laval ; John McIlhonne, de la commission des écoles catholiques de Montréal ; David Monroe, de l'Institut d'Éducation de l'Université McGill ; Paul Laroque, qui représentait le monde des affaires ; et sœur Marie-Laurent-de-Rome, qui enseignait la philosophie dans un collège de jeunes filles. Jean Lesage avait aperçu cette dernière dans une émission d'André Laurendeau, à la télévision de Radio-Canada. Impressionné par son éloquence, il la nomma immédiatement sur la commission en disant que « l'on ne pouvait rien faire au Québec sans une ceinture de monseigneur et une cornette de sœur ». Le premier ministre connaissait bien son peuple, mais saisissait-il l'enjeu de cette enquête ? Et pourquoi cette religieuse s'est-elle soudainement retrouvée à l'émission de l'anticléricale André Laurendeau sur la très progressiste chaîne de télévision de l'État fédéral ?

Le ministre Gérin-Lajoie fit trois entorses aux principes de fonctionnement d'une commission royale d'enquête : il imposa un fonctionnaire, soit Arthur Tremblay, comme membre, sans droit de vote, d'une commission qui est dite « royale » parce qu'elle ne doit justement pas émaner de la fonction publique ; il exigea que la commission exprimât son opinion au

---

<sup>1</sup> — Arthur TREMBLAY, *Le Rapport Parent, dix ans après : la démocratisation de l'enseignement*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1975, 58 p.

lieu de rapporter simplement les doléances de la population ; et il demanda à la commission de déposer son rapport par tranches plutôt qu'en bloc. Nous pouvons en déduire qu'Arthur Tremblay fut le « maître à penser » de la commission, que les conclusions fondamentales du rapport Parent furent rédigées sans tenir compte des attentes de la population, et que le dépôt par tranches favorisait la stratégie subversive des réformateurs. La première partie du rapport (avril 1963) proposait de créer un ministère de l'éducation pour évincer les évêques de l'administration du système scolaire. Ce ministère fut effectivement créé par l'adoption du projet de loi n° 60 (mars 1964), soit avant le dépôt de la deuxième partie du rapport (novembre 1964), qui supprimait les humanités classiques, et de la troisième (mars 1966), qui s'attaquait au principe de la professionnalité scolaire. Si toutes les recommandations du rapport Parent avaient été connues d'avance, Paul Gérin-Lajoie n'aurait sans doute pas remporté la « bataille du bill 60 ». Les évêques, l'opposition unioniste et de larges secteurs de la population auraient alors résolument combattu le principe de la création d'un ministère de l'éducation.

### Une préparation médiatique

Avant le début des audiences publiques de la commission Parent (1961-1963), les médias québécois ont largement discuté de la question scolaire autour des « insolences » du frère Untel et des revendications du Mouvement laïc de langue française.

En 1960, Jean-Paul Desbiens, un jeune frère mariste de la région du Lac Saint-Jean, publia dans *Le Devoir* (comme par hasard), sous le pseudonyme de « frère Untel », une série d'articles qui dénonçaient la piètre qualité de la langue et du patriotisme des Canadiens français. Desbiens inventa le terme « joul » pour désigner l'espèce d'argot franglais qui se parle trop souvent au Québec. Ses diatribes, parfois savoureuses, furent publiées en volume sous le titre *Les Insolences du frère Untel*<sup>1</sup>. L'ouvrage fut vendu à plus de 100 000 exemplaires et le frère Untel devint rapidement une vedette de télévision. Paul Gérin-Lajoie l'engagera ensuite comme haut-fonctionnaire au ministère de l'éducation. Le frère Untel ne disait rien de vraiment nouveau. Jules-Paul Tardivel (le Louis Veuillot canadien-français) avait pourfendu les anglicismes bien avant lui<sup>2</sup>, et la revue de

1 — Frère UNTEL (pseudonyme de Jean-Paul Desbiens), *Les Insolences du frère Untel* (préface d'André Laurendeau), Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1960, 158 p.

2 — Jules-Paul TARDIVEL, *L'Anglicisme : voilà l'ennemi !*, Québec, Imprimerie du Canadien, 1880, 28 p. ; *La Langue française au Canada*, Montréal, La compagnie de publication de la Revue canadienne, 1901, 69 p. L'auteur dénonçait les infiltrations anglaises dans la langue française au Canada ; mais il réhabilitait par ailleurs les particularités linguistiques canadiennes-françaises (accent, vocabulaire, syntaxe) en démontrant qu'elles constituaient une survivance du français d'Ancien Régime, et non pas un français dégénéré, une sorte de

Lionel Groulx, *L'Action française* (1917-1928), avait continuellement dénoncé les faiblesses du patriotisme canadien-français. Le frère Untel reprenait des thèmes classiques du discours « clérico-nationaliste <sup>1</sup> », mais pour les retourner contre le système d'éducation catholique. Desbiens accusait le département de l'Instruction publique d'être responsable du marasme. Il proposait de le fermer, après l'avoir décoré de la « médaille de la médiocrité solennelle », et d'instaurer un véritable ministère de l'éducation.

Jean-Paul Desbiens est un cas typique de clerc qui favorise la révolution laïciste, peut-être inconsciemment, mais sans aucun regret postérieur. Dans le passé, notre système d'éducation avait été souvent critiqué par des laïcs libéraux. Mais cette fois, les critiques venaient d'un frère enseignant, docteur de l'Université de Louvain. L'anticléricisme canadien-français avait enfin trouvé une « soutane de service ». Après les années 1970, Jean-Paul Desbiens fera figure de « conservateur » parmi l'*intelligentsia* québécoise. Il dénoncera les « dérives » de la Révolution tranquille et la « terrible déchristianisation » de la société. Il admettra même que la création d'un ministère de l'éducation ne fit nullement reculer le joual ! Mais comme tous les « paysans de la Garonne », il ne fera jamais de *mea culpa* pour son rôle personnel dans le processus de décomposition de la chrétienté canadienne-française.

En avril 1961, un groupe d'intellectuels montréalais fonda le Mouvement laïque de langue française pour réclamer une complète laïcisation des institutions civiles et l'érection d'un réseau scolaire neutre, qui pourrait cohabiter avec les réseaux catholique et protestant <sup>2</sup>. Le Mouvement laïque se présentait comme le porte-parole des agnostiques et des catholiques « tolérants ». Il insistait sur son caractère « français » pour se démarquer des milieux anglo-protestants libéraux qui avaient traditionnellement milité en faveur de l'école neutre. Mais le jésuite conservateur Richard Arès fit remarquer que les laïcistes avaient souvent des « noms à consonance étrangère <sup>3</sup> ». Le discours du Mouvement laïque était ambigu. A première vue, il se contentait de revendiquer pour la minorité agnostique des écoles neutres, et non pas antireligieuses, précisait-il <sup>4</sup>. Mais en vertu du principe de la neutralité confessionnelle de l'État, il finit par exiger que l'ensemble du système scolaire public soit neutre, tout en concédant que les catholiques puissent avoir « des écoles privées que l'État subventionnerait si elles respectent les normes de l'État <sup>5</sup> ».

créole, comme se l'imaginaient à l'époque la plupart des Anglais, et même un certain nombre de Français.

1 — La discutabile expression « clérico-nationalisme » a été inventée par Pierre Elliott TRUDEAU dans *La Grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1956, 430 p.

2 — Jacques MACKAY et al. *L'École laïque*, Montréal, Éditions du Jour, 1961, 125 p.

3 — Richard ARÈS, « Au congrès laïque », *Montréal-Matin*, 8 mai 1961.

4 — *L'École laïque*, p. 20.

5 — *L'École laïque*, p. 68.

Aucun politicien ni aucune personnalité en vue n'accepta de s'associer directement au Mouvement laïque, qui paraissait beaucoup trop radical dans la société québécoise de ce temps. Seule exception, le journaliste et futur ministre fédéral (1968-1974) Gérard Pelletier, qui participa au congrès de fondation du mouvement, mais en précisant qu'il n'aimait pas le terme « laïque » qui lui rappelait trop l'anticléricalisme d'Émile Combes <sup>1</sup>. Certains laïcistes comme le professeur de psychologie André Lussier (Université de Montréal) semblaient surtout en vouloir à la morale sexuelle de l'Église <sup>2</sup>. Le Mouvement laïque de langue française bénéficia pourtant d'une large couverture médiatique. L'émergence de cette poignée de « franco-agnostiques » fit croire que l'unanimité religieuse des Canadiens français était chose du passé <sup>3</sup>. Les catholiques se divisèrent sur la question de l'école laïque. Les jésuites conservateurs de la revue *Relations* rejetaient les thèses du Mouvement laïque, alors que les dominicains progressistes de la revue *Maintenant* soutenaient qu'elles étaient valables, quoique trop radicales. Le premier ministre Jean Lesage et le cardinal-archevêque de Montréal Paul-Émile Léger se portèrent à la défense de la confessionnalité scolaire. Mais comme nous le verrons plus loin, le gouvernement et l'épiscopat finirent par retenir une solution médiane : une prétendue « laïcité ouverte » qui maintiendra un faible enseignement religieux dans des structures scolaires neutres.

Le célèbre auteur antimaçonnique Jean Vaquié décrivit le jeu dialectique des « deux mâchoires de la révolution » dans *Les Ennemis et la manœuvre* (1987). La fonction des révolutionnaires radicaux est d'effrayer les conservateurs pour les amener à se rallier, sous prétexte « d'éviter un plus grand mal », au compromis préparé d'avance par les révolutionnaires modérés. La révolution scolaire québécoise semble avoir suivi ce schéma. La crainte du laïcisme radical a incité les catholiques conservateurs modérés à accepter le « compromis réaliste » élaboré par les catholiques progressistes modérés, qui prédominaient au sein du gouvernement libéral et de l'assemblée des évêques.

## L'esprit du rapport Parent

Le rapport Parent comptait 1485 pages et 576 recommandations <sup>4</sup>. La majorité des mémoires présentés à la commission traitaient de problèmes

<sup>1</sup> — Gérard PELLETIER, *Chez qui sommes-nous donc ?*, *ibid.*, p. 85-89. Notons que ce bon démocrate-chrétien vota en faveur de la loi qui permit l'avortement au Canada en 1969.

<sup>2</sup> — André LUSSIER, « Notre école confessionnelle et l'enfant », dans André Morel, dir. *Justice et paix scolaire*, Montréal, Éditions du Jour, 1962.

<sup>3</sup> — Gérard PELLETIER, « Feu l'unanimité », *Cité libre*, 30 octobre 1960.

<sup>4</sup> — Mgr Marie-Alphonse PARENT, *Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, gouvernement du Québec, 1963-1966, 5 volumes.

administratifs ou financiers. Personne ne s'attendait à ce que la commission proposât une réforme aussi radicale. Pour justifier la création d'un ministère de l'éducation, le rapport invoquait essentiellement le besoin de centraliser et de rationaliser l'administration du réseau scolaire. Mais l'objectif réel était de substituer l'autorité des fonctionnaires à l'autorité des évêques. Les réformateurs cherchent souvent à donner l'impression qu'ils ne s'occupent que de problèmes ponctuels pour mieux camoufler les changements d'orientation philosophique qu'ils planifient. L'esprit du rapport Parent fut pourtant exposé dès le premier volume. Le Québec devait réformer son système d'éducation pour s'adapter aux exigences de la modernisation écologique et de la démocratisation sociale, dans la vision libérale et utilitaire du « progrès » de la civilisation.

Durant les cent dernières années, la science a accompli plus de progrès qu'au cours des mille années précédentes. [...] Les deux guerres mondiales ont déclenché ou accéléré, dans le Québec, des développements industriels, des progrès scientifiques et techniques, des brassages de population et d'idées ; [...] La mécanisation croissante et récemment l'automatisation de l'usine exigent un personnel qualifié et instruit. [...] Cependant, une conséquence majeure de l'industrialisation à un stade avancé est la multiplication des emplois tertiaires. [...] Ce foisonnement des emplois tertiaires est lié à l'élévation du niveau de vie. [...] Jusqu'à présent, on a surtout considéré l'éducation comme une dépense de consommation. À l'avenir, il faudra surtout la regarder comme un investissement. [...] Il faut donc assurer à l'ensemble de la population un niveau d'instruction assez élevé, préparer les cadres pour tous les secteurs et se préoccuper surtout de donner une formation poussée à cette fraction croissante de la population destinée à servir dans le secteur tertiaire. [...] Si ces conditions ne sont pas remplies, la vie économique risque de marquer le pas et la nation, de perdre son rang. [...] À cette fin, il est nécessaire de mettre en place un organisme de direction pédagogique assez puissant pour coordonner tous les efforts. [...]

Ces bouleversements ont parfois mis à rude épreuve les démocraties occidentales. [...] La nécessité de démocratiser ainsi les structures s'étend à d'autres corps que ceux de l'État. [...] Par exemple, les professeurs et même les étudiants voudraient participer à l'administration et à la direction des universités. [...] Ainsi s'opère lentement une revalorisation de l'esprit démocratique [...].

Même les Églises connaissent une rapide évolution qui n'est pas sans lien sociologique avec celle de la société. Dans l'Église catholique, ces changements sont remarquables ; les laïcs sont appelés à relayer le clergé dans les tâches temporelles où il avait dû s'engager, à participer de plus près aux fonctions religieuses et spirituelles dans la liturgie, l'apostolat et les missions. [...] Quant aux rapports entre les Églises chrétiennes, le

mouvement œcuménique y a fait passer un souffle de fraternité et de compréhension. [...]

L'État-providence a succédé à l'État-gendarme du siècle dernier. [...] Il est seul en mesure de répondre aux exigences et de justice sociale et de justice distributive auxquelles la conscience moderne est devenue sensible.

[...] Le droit de chacun à l'instruction, idée moderne, réclame que l'on dispense l'enseignement à tous les enfants sans distinction de classe, de race, de croyance ; et cela du primaire jusqu'à l'université <sup>1</sup>.

Le rapport Parent se défendait bien de vouloir porter atteinte au caractère confessionnel de l'école, mais sa philosophie de l'éducation se démarquait nettement de celle de l'Église par ses visées essentiellement matérialistes et exclusivement temporelles. Le rapport parlait vaguement du volet « spirituel » de l'éducation, mais il ne disait pas un mot de ses finalités surnaturelles, du rôle de l'école dans la sanctification et le salut des âmes. Les commissaires, pour la plupart catholiques modernistes, auraient sans doute eu l'impression d'outrepasser leur mandat « étatique », d'ordre strictement naturel. En fait, le rapport Parent prétendait maintenir un enseignement religieux catholique dans les cadres philosophiques, pédagogiques et administratifs d'un système scolaire neutre.

Notons que l'esprit du rapport Parent s'inscrivait dans le débat sur les causes de l'infériorité économique des Canadiens français. L'Ontario était nettement plus industrialisé que le Québec ; et dans la province de Québec elle-même, les patrons étaient généralement anglais et les ouvriers canadiens français. La commission d'enquête Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971) montra que les Canadiens-français formaient l'un des groupes ethniques les plus pauvres du pays, suivi seulement par les Italiens et les Amérindiens. Les juifs arrivaient au premier rang, suivis des Anglo saxons et des Allemands. Deux écoles historiographiques s'affrontaient pour expliquer le phénomène. L'école de Québec (Fernand Ouellet, Marcel Trudel et Jean Hamelin, qui enseignaient à l'Université Laval) retenait la théorie du sociologue allemand Max Weber sur la supériorité de l'éthique protestante dans l'esprit du capitalisme. L'infériorité économique des Canadiens français découlait des fondements catholiques de leur culture, et la solution était de réformer cette culture par l'adoption du modèle américain d'éducation. L'école de Montréal (Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault, qui enseignaient à l'Université de Montréal) soutenait que l'infériorité économique des Canadiens français découlait plutôt de la conquête anglaise de 1760. Un groupe ethnique qui dispose du pouvoir politique finit toujours par obtenir la prépondérance économique. La solution se trouvait donc dans l'accession du Québec à l'indépendance.

---

<sup>1</sup> — *Rapport Parent*, vol. 1, p. 66-77.

Le rapport Parent s'accorde évidemment avec la théorie wébérienne et la position fédéraliste de l'école de Québec. C'est pourquoi la commission recommanda de remplacer les humanités classiques par « l'humanisme moderne » (entendons le scientisme) du *high school* américain.

### Les évêques et le ministère de l'éducation

Jean Lesage redoutait l'épiscopat <sup>1</sup>. L'ancien premier ministre du Canada, Louis Saint-Laurent (1948-1957), lui avait envoyé un dossier de presse pour lui rappeler l'échec du projet de ministère de l'instruction publique, en 1897. Le même type d'affrontement semblait se dessiner. Mais l'esprit du concile Vatican II changea la donne : les évêques renoncèrent à défendre intégralement les droits de l'Église en matière d'éducation.

Le texte du projet de loi n° 60, qui créait le ministère de l'éducation, fut présenté au cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Église canadienne, avant d'être déposé à l'Assemblée législative (début juin 1963). Après une réunion de l'assemblée des évêques du Québec (10-11 juin), le cardinal Roy écrivit au premier ministre Lesage (17 juin). Il fit d'entrée de jeu deux concessions majeures au gouvernement : l'épiscopat acceptait de concéder à l'État la direction du système scolaire et il limitait l'autorité de l'Église en matière d'éducation au strict domaine « pastoral ». C'était oublier la doctrine traditionnelle de l'Église qui condamnait l'étatisme scolaire et qui considérait que tous les aspects de l'éducation, au temporel comme au spirituel, relevaient de sa mission éducative. Le cardinal émettait néanmoins une importante réserve sur le projet de loi.

Il faut rappeler ici ce qu'est une école catholique. Pour l'Église, la religion ne se sépare pas de la vie, et une école n'est pas catholique du seul fait qu'elle inscrit un cours de religion à son programme et qu'elle n'offense pas la morale chrétienne, mais bien par les fins et les objectifs chrétiens qu'elle poursuit. [...] On ne peut donc se contenter d'organiser l'enseignement religieux dans des écoles qui, pour tout le reste, seraient pratiquement neutres <sup>2</sup>.

Jean Lesage présenta en première lecture une version légèrement modifiée du bill 60 (26 juin), mais le cardinal Léger téléphona au premier ministre pour lui exprimer ses « inquiétudes » (4 juillet). Le gouvernement décida de reporter l'étude du projet de loi à la prochaine session parlementaire et invita la population à lui soumettre des mémoires. En 1963, l'épiscopat québécois avait donc encore suffisamment de poids politique pour forcer le gouvernement à reporter un projet de loi sur un simple coup de fil. Nul doute qu'un épiscopat plus volontaire et, surtout, plus convain-

1 — Léon DION, *Le Bill 60 et la société québécoise*, Montréal, HMH, 1967, 197 p.

2 — Cardinal ROY, cité dans *ibid.*, p. 133.

cu de la doctrine sociale de l'Église, aurait réussi à contrer la réforme scolaire.

Paul Gérin-Lajoie fit une tournée provinciale pour défendre son projet de ministère de l'éducation <sup>1</sup>. La confessionnalité scolaire, disait-il, n'était nullement menacée. Le Conseil supérieur de l'éducation, qui devait remplacer le Conseil de l'instruction publique, comportait un comité catholique qui devait superviser l'enseignement religieux obligatoire dispensé dans les écoles publiques. Et le gouvernement s'engageait à consulter les évêques avant de nommer les membres du comité catholique. Le ministre de l'éducation nommerait également deux sous-ministres adjoints, l'un catholique et l'autre protestant.

Comme tous les révolutionnaires, Gérin-Lajoie s'efforçait de conserver quelques apparences de l'ancien régime scolaire pour mieux faire passer la réforme. Mais le Conseil supérieur de l'éducation n'était qu'un organisme consultatif nommé par le gouvernement pour représenter les corps intermédiaires, alors que le Conseil de l'instruction publique était un organisme décisionnel dans lequel siégeaient d'office tous les évêques de la province. L'autorité de l'ancien comité catholique s'exerçait sur tout le système scolaire catholique ; mais la juridiction consultative du nouveau comité catholique ne s'exerçait que sur les cours de religion et les activités pastorales d'une école neutre sur tous les autres plans. Les médias, largement favorables à la réforme, ont loué le succès de la « bataille du bill 60 ». Mais en réalité, Paul Gérin-Lajoie n'avait fait qu'une tournée des associations locales du parti libéral pour recueillir des applaudissements commandés.

De toute façon, la véritable bataille ne se jouait pas dans l'opinion publique, mais au sein de l'assemblée des évêques du Québec (22 diocèses), qui était profondément divisée. L'aile conservatrice s'opposait résolument à la création d'un ministère de l'éducation et à l'esprit de la réforme. Elle se composait de Mgr Cabana (Sherbrooke), Parent (Rimouski <sup>2</sup>), Langlois (Valleyfield), Martin (Nicolet) et Pelletier (Trois-Rivières). Mais l'aile progressiste, dirigée par les cardinaux Roy (Québec) et Léger (Montréal) acceptait à l'avance de faire toutes les concessions exigées par l'État.

Nous ne pouvons pas connaître l'histoire de cette querelle épiscopale, car les archives diocésaines qui couvrent la période ne sont pas encore ouvertes. Mais nous pouvons imaginer que le cardinal Léger y joua un rôle déterminant <sup>3</sup>. Ce prélat, d'apparence conservatrice, semble avoir été gagné dans les années 1950 par les idées et les influences progressistes de la revue *Cité libre*, qui se voulait le pendant québécois de la revue française

1 — Paul GERIN-LAJOIE, *Pourquoi le Bill 60*, Montréal, Éditions du Jour, 1963, 140 p.

2 — Il ne faut pas confondre l'évêque de Rimouski, Mgr Charles-Eugène Parent, avec le président de la commission d'enquête sur l'éducation, Mgr Alphonse-Marie Parent.

3 — Denise ROBILLARD, *Paul-Émile Léger : évolution de sa pensée (1950-1967)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1993, p. 218-222 ; Micheline LACHANCE, *Paul-Émile Léger*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2000, 2 tomes.

*Esprit*, du personnaliste chrétien Emmanuel Mounier <sup>1</sup>. L'un des principaux collaborateurs de cette revue démocrate-chrétienne était Pierre Elliot Trudeau, le futur premier ministre du Canada (1968-1984). Mais par ailleurs, nous ne serions pas surpris si l'on découvrait que le Vatican soit intervenu pour soutenir l'aile progressiste. Tous les évêques québécois se trouvaient à Rome, pour la seconde session du concile, lorsqu'ils ont étudié, et finalement approuvé, la dernière version du bill 60 (octobre 1963). Il est peu probable qu'un épiscopat aussi divisé sur une question de cette importance n'ait pas consulté la curie. Et le Saint-Siège rabroua probablement les évêques conservateurs au profit du libéralisme, comme en d'autres occasions dans notre histoire (Université Laval à Montréal 1876, écoles catholiques du Manitoba 1897, droit de vote des femmes 1940).

Le cardinal Roy informa Jean Lesage que l'assemblée des évêques était satisfaite des amendements apportés au bill 60 (12 décembre 1963 <sup>2</sup>). Les nombreux laïcs qui avaient combattu le principe de l'étatisme scolaire au nom des droits de l'Église et des parents furent réduits au silence. Le chef de l'Union nationale, Daniel Johnson, alla même jusqu'à dire qu'il ne s'était jamais opposé à la création d'un ministère de l'éducation, ce qui était loin d'être exact. Les évêques avaient cassé les reins de la résistance catholique.

Le gouvernement n'avait pourtant fait que des concessions mineures. Il avait ajouté à la loi un préambule qui réaffirmait le droit des parents de choisir pour leurs enfants une école qui convenait à leurs convictions et le droit des personnes ou des groupes de créer des institutions autonomes financées par l'État, sous réserve des exigences du bien commun. Les évêques avaient demandé et obtenu une certaine protection pour les écoles privées catholiques en vertu des droits naturels des parents, et non des droits surnaturels de l'Église. Le naturalisme de Vatican II avait fait son œuvre.

Le ministère de l'éducation du Québec fut officiellement créé le 19 mars 1964, et Paul Gérin-Lajoie en devint le premier titulaire le 13 mai suivant. Lorsque Gérin-Lajoie proposa de nommer Arthur Tremblay au poste de sous-ministre, Jean Lesage lui répondit que « les évêques n'en voulaient pas ». Le ministre se proposa de les rencontrer pour leur faire accepter la nomination de « l'âme damnée » de la commission Parent. Mais le premier ministre ne crut pas nécessaire d'entreprendre une telle démarche <sup>3</sup>. La situation était claire. L'Église n'avait plus un mot à dire dans la gestion du système scolaire québécois. La révolution pédagogique pouvait commencer.

---

1 — Stéphanie ANGERS, *Échanges intellectuels entre la France et le Québec (1930-2000) : les réseaux de la revue Esprit avec La Relève, Cité libre, Parti Pris et Possibles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 248 p.

2 — DION, *ibid.*, p. 141.

3 — GERIN-LAJOIE, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, p. 281-282.

## La mort des humanités

En novembre 1964, la commission Parent déposa la deuxième partie de son rapport, qui portait sur la réforme des programmes d'études. Son idée centrale était de supprimer les humanités classiques au nom de la démocratie sociale, des progrès scientifiques et du pluralisme culturel.

Aussi longtemps que l'enseignement secondaire et supérieur était réservé à une mince couche de la population, généralement privilégiée à tout point de vue, on a pu maintenir une forme unique (d'éducation) pour cette élite. [...] En France, la culture des humanités, à prédominance littéraire, était fondée sur une longue fréquentation de la civilisation gréco-latine. [...] Elle inculquait la précision de la pensée par l'habitude du raisonnement et par le souci de la pureté de la langue ; elle développait l'art de la parole par la rhétorique ; elle aiguisait la sensibilité par la poésie. [...] En Angleterre, les *public schools* et les universités avaient créé un climat plutôt qu'une tradition intellectuelle ; la future élite s'y imprégnait des façons d'être, de penser et d'agir qui caractérisent le vrai *gentleman*. [...]

Issue, tout comme les humanités, du bouillonnement de la Renaissance, la science moderne s'est lentement libérée de la philosophie et de la théologie pour affirmer son autonomie au 19<sup>e</sup> siècle. Alors s'exprima le grand rêve du positivisme, celui d'une nouvelle unité du savoir en dehors de la philosophie et de la théologie. [...] De façon plus apparente que la science, la révolution technique a transformé la vie de l'homme. [...]

Nous avons défini la culture comme un univers polyvalent de connaissances : culture humaniste, scientifique, technique, culture de masse. [...] Cette diversité humaine témoigne du pluralisme culturel autant que sociologique de notre société moderne. [...] Reflétant l'état de la culture, l'enseignement est profondément marqué par la diversification des connaissances <sup>1</sup>.

Le commissaire Guy Rocher se souvient que lors de la présentation officielle du rapport, « Jean Lesage écouta posément le discours (de Mgr Parent) jusqu'au moment où il comprit soudain le sort qui attendait les collègues classiques : alors il pâlit et se mit nerveusement à chercher ses cigarettes <sup>2</sup> ». Le premier ministre était fier de l'éducation humaniste qu'il avait reçu au prestigieux Petit Séminaire de Québec. Toute l'élite canadienne-française de ce temps avait été formée dans le culte d'Homère, de

---

<sup>1</sup> — *Rapport Parent*, vol. II, p. 5-9.

<sup>2</sup> — THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, p. 380.

Virgile et de Corneille <sup>1</sup>. La suppression des humanités classiques constituait une véritable révolution culturelle, une révolution que Jean Lesage n'avait sans doute jamais souhaitée. Mais il ne contrôlait plus le mouvement qu'il avait enclenché.

Le rapport Parent proposait d'instaurer un « humanisme moderne » fondé sur les mathématiques.

Dans l'univers technique et scientifique où nous vivons, il est à peu près impossible d'avoir une perception exacte du réel si l'on ne possède une certaine vision mathématique permettant tout au moins de situer les problèmes de façon globale. [...] La logique mathématique a fourni aux philosophes un instrument d'analyse de premier ordre, a posé des problèmes nouveaux concernant la théorie de la connaissance et les relations entre la connaissance logique et la logique intuitive. C'est donc toute la culture humaine qui est en cause lorsque l'on parle actuellement de mathématiques. [...] Si l'on ne veut pas que l'homme de demain ait l'impression de vivre dans un monde auquel il ne comprend rien et qu'il ne peut plus dominer, on doit lui donner le moyen de situer les notions mathématiques qui sont à la base de la civilisation moderne, notions de quanta, de relativité ou autres. La vitalité intellectuelle de la génération future trouvera dans les mathématiques, ou plutôt dans l'unité logique des diverses branches de la mathématique, un de ses principaux instruments et de ses principaux tremplins <sup>2</sup>.

La valeur des humanités classiques était depuis longtemps contestée dans les milieux libéraux, anglophiles et anticléricaux de la société canadienne-française. L'argumentation était toujours plus ou moins wébérienne : les humanités sont bonnes pour former des prêtres, mais pas pour former les hommes d'affaires dont le Québec a besoin dans la « *struggle for life* » nord-américaine. Les écrivains nationalistes et catholiques avaient déjà répondu aux critiques. Mgr Georges Courchesne avait brillamment défendu la pédagogie humaniste <sup>3</sup>. Mgr Louis-Adolphe Paquet, rappelait que l'Église avait toujours privilégié l'étude du grec et du latin comme moyen de formation des intelligences, et que les sociétés démocratiques modernes avaient, plus que tout autre, besoin d'une élite culturelle <sup>4</sup>. Les économistes Esdras Minville et François-Albert Angers, de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, soutenaient que les études littéraires développaient, mieux que les études scientifiques, les aptitudes

---

<sup>1</sup> — Claude CORBO, *Les Jésuites québécois et le cours classique après 1945*, Québec, Septentrion, Cahiers des Amériques 6, 2004, 404 p.

<sup>2</sup> — *Rapport Parent*, vol. III, p. 111-112.

<sup>3</sup> — Georges COURCHESNE, *Nos humanités*, Nicolet, Procure de l'École Normale, 1927, 720 p.

<sup>4</sup> — Louis-Adolphe PAQUET, *Droit public de l'Église : l'éducation à la lumière de l'histoire et des principes chrétiens*, Québec, Imprimerie Laflamme, 1916, p. 301-315.

requis dans la direction d'une entreprise industrielle ou commerciale <sup>1</sup>. Les affaires, disaient-ils, ne sont pas un domaine technique, mais un domaine de relations humaines. Angers faisait remarquer que la haute bourgeoisie américaine envoyait ses fils dans des collèges d'humanités, en réservant les *high school* à ses employés pour leur apprendre la servilité. Le mémoire présenté à la commission Tremblay (1954) par la Fédération des collèges classiques, alors représentée par Me. Paul Gérin-Lajoie, défendait la valeur permanente et actuelle de la pédagogie humaniste.

Traditionnellement, l'enseignement classique offre à l'adolescent l'opportunité d'acquérir une culture générale. [...] Les humanités, chez nous, ont d'abord été gréco-latines. Notre civilisation occidentale tire son origine en effet de la civilisation grecque, s'enrichit de l'immense apport de la civilisation romaine et acquiert, tout au long du Moyen Âge, son troisième élément capital que sont la pensée et la vie chrétiennes. Mais nos humanités doivent aussi tenir compte des formes de pensée et de vie héritées des temps modernes, car notre civilisation a atteint sa taille actuelle à travers la Renaissance et la période classique, et elle est nécessairement marquée par le rationalisme et le réalisme scientifique contemporains. [...]

On ne forme pas un homme à juger son action en le plongeant immédiatement dans un présent où la force de l'impression remplace aisément la valeur objective des choses. Il faut prendre du recul pour comprendre la vie et accepter de faire siens les idéaux qui la rendent humaine. Pareille étude objective est nécessaire pour faire le triage des valeurs qui se bousculent dans le monde contemporain. [...]

La formation humaniste semble être la plus propre, enfin, à enrayer l'affaiblissement du sens religieux de notre peuple et le fléchissement des valeurs culturelles canadiennes-françaises. En replaçant la foi et la vie chrétiennes dans une vision cohérente du monde, et en unifiant la vie humaine au-delà des domaines strictement techniques, la formation classique favorise le plus possible l'accord entre les divers domaines du chrétien cultivé <sup>2</sup>.

Mais dans les années 1960, les humanités ne comptaient malheureusement plus beaucoup de partisans au Québec <sup>3</sup>. Les collèges classiques

1 — Esdras MINVILLE, *Invitation à l'étude*, Montréal, Fides, 1959, p. 25-44 ; François-Albert ANGERS, « Techniques et humanités », *Pour orienter nos libertés*, Montréal, Fides, 1969, p. 39-61.

2 — Fédération des collèges classiques, « Défense du cours classique et du collège privé » (1954), dans Claude CORBO et Jean-Pierre COUTURE, *Repenser l'école. Une anthologie des débats sur l'éducation au Québec, de 1945 au rapport Parent*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 175-178.

3 — Parmi les derniers humanistes canadiens français, il faut mentionner Maurice LEBEL, *Le Rapport Parent : réflexions sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> volumes*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1965, 32 p. ; Maurice Lebel, dir. *Les Humanités classiques au Québec*, Mémoire de la section des études anciennes de l'ACFAS sur les humanités gréco-latines au Québec,

défendaient leur caractère d'institution privée bien plus que leurs traditions pédagogiques. L'Église accepta de vendre, à bon prix, la plupart de ses collèges au ministère de l'éducation, qui les transforma en cégeps<sup>1</sup>, une sorte d'institution pré-universitaire de type américain. Notons que les importantes augmentations de salaire des enseignants et des directeurs en ont sûrement rallié plus d'un à la réforme. Par ailleurs, le ministère de l'éducation décida de verser directement leurs salaires aux religieux et aux religieuses qui enseignaient dans les écoles publiques, au lieu de les verser à leur communauté comme autrefois. Ce petit changement administratif n'était pas innocent, car il encourageait les frères et les sœurs à défroquer. Quant aux vieux professeurs de grec, de latin et de philosophie thomiste, ils prirent leur retraite sans être remplacés. Dans les années 1970, les cégeps deviendront des foyers de propagande marxiste.

### La confessionnalité scolaire

La troisième partie du rapport Parent, qui traitait du sujet explosif de la confessionnalité scolaire, fut déposée en mars 1966. Gérin-Lajoie aurait préféré qu'elle ne fût publiée qu'après les élections du mois de juin, mais Jean Lesage refusa pour ne pas donner prise aux critiques de l'opposition. La victoire de l'Union nationale n'arrêtera malheureusement pas la réforme de l'éducation. Mais le nouveau gouvernement de Daniel Johnson ne donnera pas suite à toutes les recommandations du rapport Parent. Le système scolaire québécois conservera jusqu'en 1998 un statut juridique confessionnel ; bien qu'en pratique, la religion catholique disparaîtra des écoles publiques dès le milieu des années 1970.

En tant qu'organisme d'un État neutre, la commission Parent entendait aborder le problème d'un point de vue strictement non confessionnel. Le rapport prétendait respecter le principe de la confessionnalité scolaire par respect démocratique pour les convictions religieuses de la grande majorité de la population. Mais la vie religieuse de l'école devait être administrée par des structures non confessionnelles et dans le respect du pluralisme. En conséquence, la commission recommandait<sup>2</sup> :

---

présenté au ministre de l'éducation et aux universités du Québec en janvier 1967, Québec, Éditions de l'Acropole et du Forum, 1967, 152 p.

1 — Collège d'enseignement général et professionnel qui dispense les deux années d'études (les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> années) séparant le secondaire de l'université ; ou qui donne en trois ans une formation technique qui conduit au marché du travail. Le rapport Parent suggérait d'appeler « institut » ce niveau scolaire qui correspond aux années pré-universitaires américaines. Mais le ministère de l'éducation conserva plutôt le terme « collège » pour maintenir une apparence de continuité.

2 — *Rapport Parent*, vol. IV, p. 91-92.

Que l'État offre le choix entre trois types d'écoles : catholique, protestante ou neutre.

Que les commissions scolaires soient juridiquement neutres.

Qu'un recensement annuel détermine le nombre d'élèves catholiques, protestants, agnostiques, et ce tant pour les francophones que les anglophones.

Que les écoles catholiques, protestantes ou neutres, tant anglophones que francophones, soient sous l'autorité de la même commission scolaire.

Que les parents déterminent les modalités du caractère confessionnel, ou non confessionnel, de chaque école.

Que l'école neutre offre une option entre un cours de religion confessionnel et un cours de morale neutre.

Que l'école confessionnelle offre également une option entre un cours de religion confessionnel et un cours de morale neutre, et que les élèves puissent être exemptés des exercices religieux.

Que les écoles élémentaires confessionnelles s'efforcent de ne pas offenser les élèves appartenant à d'autres religions.

Que les écoles secondaires confessionnelles offrent un encadrement pédagogique approprié aux élèves appartenant à d'autres religions.

Que les services de pastorale des écoles publiques soient financés par l'État.

Que les cégeps et les universités s'adaptent au pluralisme religieux.

En fait, le rapport Parent introduisait dans l'école le principe protestant de l'anarchie religieuse, de la vérité soumise à la discussion et au vote. Les commissaires semblaient en effet privilégier le concept protestant de « confessionnalité scolaire large ».

Il s'agit d'une école où l'enseignement profane est généralement distinct de l'enseignement religieux, c'est-à-dire qu'on ne s'attend pas à ce que l'enseignement des matières profanes contribue positivement à l'éducation religieuse des élèves. [...] Les tenants de la confessionnalité stricte peuvent peut-être considérer que cette école que nous décrivons n'est pas véritablement confessionnelle. [...] Pourtant, le Quaker Joseph Lancaster, qui a mis au point cette formule en Angleterre à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, et un bon nombre de ceux qui l'ont appliquée depuis dans plusieurs pays, et entre autres dans certaines provinces canadiennes, considèrent qu'il s'agit bien là d'une école confessionnelle puisqu'elle est essentiellement chrétienne <sup>1</sup>.

C'est François-Albert Angers, directeur de la revue *L'Action nationale* et président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui a mené la lutte contre la « déconfessionnalisation tranquille » du système scolaire, et sans

---

1 — *Rapport Parent*, vol. IV, p. 39-40.

aucun soutien de l'épiscopat<sup>1</sup>. Angers fut le dernier représentant du nationalisme traditionnel canadien-français. Cet économiste reconnu prônait le corporatisme social de l'encyclique *Quadragesimo anno* (1937). C'est l'une des plus brillantes figures de l'histoire intellectuelle du Québec. Il comprit qu'au-delà des apparences, le rapport Parent entendait chasser la religion de l'école, mais en y allant par étapes pour ne pas heurter de front un peuple qui restait foncièrement catholique. « Il n'était pas possible, écrit Angers, d'établir à l'heure actuelle un système plus habile et plus efficace pour détruire, d'ici une période allant de 10 à 25 ans au plus, toute école confessionnelle dans la province de Québec<sup>2</sup>. » Et l'histoire lui a donné entièrement raison.

François-Albert Angers affirmait que du point de vue pédagogique, l'école confessionnelle était plus efficace que l'école neutre parce qu'elle favorisait une meilleure collaboration entre les parents et les enseignants. Des écoles véritablement confessionnelles, disait-il, ne pouvaient pas être administrées par des commissions scolaires neutres. Le recensement annuel prévu par le rapport Parent provoquerait une instabilité permanente. Les comités de parents qui devaient fixer les modalités de la confessionnalité deviendraient rapidement d'ennuyeuses assemblées de « parlotte » manipulées par le directeur de l'institution. Selon Angers, ce système complexe et subtilement pervers produirait une école catholique sans épine dorsale. Les catholiques, disait-il, n'ont pas besoin d'un comité de parents pour définir le fonctionnement d'une école catholique. C'est à la hiérarchie ecclésiastique d'établir les critères de la confessionnalité. Le rapport Parent tenait compte des convictions religieuses des individus, mais nullement des Églises en tant qu'institutions, et c'était là son vice fondamental. Les ennemis de l'Église, disait Angers, tendent un piège aux catholiques en les invitant à construire une chrétienté sans institutions sociales.

Une idée qui n'a pas d'institution est une idée qui ne peut pas vivre.  
[...] C'est le genre de confessionnalité qu'on est en train de nous donner.  
[...] Quand on désorganise une idée, quelles que soient les convictions des gens, l'idée meurt. Et celle qui prend la place, c'est celle qui est orga-

---

1 — François-Albert ANGERS, « L'école confessionnelle et l'école laïque », *Collège et Famille*, avril 1966, p. 84-100 ; « La confessionnalité et le rapport Parent », conférence prononcée à Sherbrooke le 26 février 1967. La revue *L'Action nationale*, qui prit le relais de *L'Action française* de Montréal en 1933, resta jusqu'au début des années 1970 le principal organe du nationalisme catholique canadien-français. Des intellectuels de gauche, proches du parti québécois, en prirent ensuite le contrôle pour en faire une revue indépendantiste et social-démocrate. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a subi la même dérive idéologique. Notons que François-Albert Angers était également en faveur de l'indépendance du Québec, mais dans l'esprit du nationalisme traditionnel canadien-français, et non pas dans celui du « néonationalisme québécois » de René Lévesque (premier ministre du Québec de 1976 à 1985).

2 — ANGERS, « La confessionnalité et le rapport Parent », p. 14.

nisée. A l'heure actuelle, celle que l'on organise c'est celle de la non confessionnalité. [...] La situation devient telle que les parents, quelles que soient leurs convictions, sont menés par un petit groupe de gens mieux organisés. Et la minorité va imposer ses vues à la majorité. Et la majorité ne compte plus pour rien, la majorité finira par laisser faire par lassitude... car on la convainc d'accepter l'informité. Non, cet argument est ridicule. N'acceptez pas cet argument ! Il faut des institutions <sup>1</sup>.

Le ministère de l'éducation appliquera la plupart des recommandations du rapport Parent sur la confessionnalité. Les élèves du primaire et du secondaire auront le choix entre un cours de religion, catholique ou protestante, et un cours de morale laïque. Les cégeps n'auront aucun caractère religieux et les universités laïciseront leurs chartes. Les écoles respireront une atmosphère de « pluralisme » qui débouchera sur l'indifférentisme et l'athéisme pratique. Toutefois, le gouvernement ne réussira pas à déconfessionnaliser les commissions scolaires avant 1998 <sup>2</sup>. Ce n'est pas tellement à cause des catholiques, dont le poids politique avait été réduit à néant par les évêques <sup>3</sup>. C'est plutôt parce qu'il était difficile d'abroger l'article 93 de la Constitution canadienne, qui protégeait le statut confessionnel des commissions scolaires de Québec et de Montréal ; et qu'il aurait été encore plus difficile de réunir des écoles francophones et des écoles anglophones sous la même commission scolaire. Toutefois, un parti politique catholique mena jusqu'en 1995 un combat héroïque au niveau de la commission des écoles catholiques de Montréal pour maintenir un peu de religion dans les écoles publiques. Mais en 2008, le ministère de l'éducation a supprimé, au nom du « pluralisme », tout enseignement religieux dans les écoles publiques pour imposer à chaque année du pri-

1 — ANGERS, « La confessionnalité et le rapport Parent », p. 17. François-Albert Angers ne se rendait peut-être pas compte qu'il condamnait ainsi l'esprit du concile Vatican II, qui rejetait justement ce que les modernistes appelaient péjorativement le « catholicisme institutionnel » au profit d'un christianisme prétendument plus « authentique », qui s'est finalement avéré illusoire. Angers avait conscience de la crise doctrinale qui ébranlait l'Église puisqu'il opposait le « catholicisme de *L'Action nationale* » au « catholicisme de *Maintenant* ». Mais comprenait-il que la source de cette crise se trouvait dans les textes mêmes du concile ? Angers citait souvent la déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne (*Gravissimum educationis*). C'était peut-être une tactique habile que de s'appuyer sur l'autorité de Vatican II contre les catholiques progressistes, d'autant plus que les choses n'étaient pas encore très claires en 1967. Mais l'épiscopat québécois a interprété ce document d'une tout autre manière. A première vue, la déclaration *Gravissimum educationis* paraît plutôt traditionnelle, mais je me demande si elle n'ouvrirait pas la porte au concept de « confessionnalité scolaire large » dont parlait le rapport Parent. L'analyse exhaustive de ce document reste à faire.

2 — Les commissions scolaires du Québec sont désormais de nature linguistique, francophone ou anglophone.

3 — Les derniers opposants à la réforme Parent furent des catholiques de base plus ou moins marginaux. Comme dans toute révolution, le petit peuple résistait malgré la trahison des élites. Roméo C. LABELLE, o.f.m. *Cette « nouvelle » école du Québec, le peuple n'en veut pas ! Pourquoi ?* Québec, Les Éditions Phare Notre-Dame, 1971, 270 p.

maire et du secondaire un cours obligatoire d'« éthique et culture religieuse » qui présente sur un pied d'égalité les « grandes familles spirituelles » de l'humanité : christianisme, judaïsme, islam, bouddhisme, hindouisme et animisme amérindien. Le Québec peut désormais se vanter d'être à l'avant-garde du mouvement mondialiste de « spiritualité globale <sup>1</sup> ».

### La contre-révolution manquée

Le 5 juin 1966, l'Union nationale de Daniel Johnson remporta les élections, à la surprise générale. Jean Lesage a dit : « Ce sont les autobus jaunes qui m'ont fait perdre <sup>2</sup>. » Le chef du parti libéral faisait allusion au système de transport scolaire que le ministère de l'éducation avait mis sur pied dans les régions rurales pour conduire les adolescents dans les « écoles polyvalentes » de plus de 1200 élèves que l'on construisait un peu partout. Les autobus jaunes et les polyvalentes de béton symbolisaient toute la bêtise de la réforme scolaire. Les unionistes profitèrent du vote de mécontentement des régions rurales, alors que les libéraux maintenaient leurs positions à Montréal.

Les résultats de l'élection de 1966 furent interprétés comme un désaveu populaire de la Révolution tranquille. Arthur Tremblay et tous les jeunes technocrates progressistes qui conseillaient le gouvernement Lesage s'apprétaient à plier bagages et à retourner dans la « grande noirceur » duplessiste. Daniel Johnson avait déclaré durant la campagne électorale que son premier geste serait de « mettre Tremblay à la porte ». Mais le nouveau premier ministre n'en fit rien. Il demanda à tous ces hauts fonctionnaires de rester à leur poste et de continuer les réformes. La contre-révolution tranquille n'aura pas lieu.

Daniel Johnson était un homme politique d'envergure, mais il n'avait pas une formation intellectuelle suffisante pour comprendre les enjeux, et surtout les origines, de la révolution qui se déroulait sous ses yeux <sup>3</sup>. Il nomma Jean-Jacques Bertrand au ministère de l'éducation. Bertrand était un homme de droite complexé qui se laissait trop facilement impressionner par les prestigieux diplômes étrangers des intellectuels de gauche. Il aimait recevoir les compliments des médias progressistes. Radio-Canada

---

1 — Le philosophe humaniste Georges Leroux (Université du Québec à Montréal), disciple de Hanna Arendt, est le principal concepteur du programme d'ÉCR. Georges LEROUX, *Éthique, culture religieuse, dialogue : arguments pour un programme*, Montréal, Fides, 2007, 117 p. L'association des parents catholiques du Québec ([www.apcq.net](http://www.apcq.net)) et la Coalition pour la liberté en éducation ([www.coalition-cle.org](http://www.coalition-cle.org)) mènent contre le cours d'ÉCR un combat qui semble malheureusement perdu d'avance, car l'Assemblée des évêques catholiques du Québec a publiquement approuvé le nouveau cours. (<http://www.eveques.qc.ca/communiques/2008/20080317.html>)

2 — THOMPSON, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, p. 383.

3 — Pierre GODIN, *Daniel Johnson*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, 2 volumes.

et *Le Devoir* ne cessaient d'ailleurs de louer « le seul ministre éclairé de ce gouvernement rétrograde ». En fait, le gouvernement Johnson aurait eu besoin d'une équipe d'intellectuels de droite pour planifier une véritable réaction conservatrice. Dommage qu'il n'ait pas fait de François-Albert Angers son principal conseiller. Toutefois, ce sont les évêques qui auraient dû guider le gouvernement unioniste dans le domaine de l'éducation. La défense et l'illustration des principes doctrinaux qui doivent fonder la société relèvent de l'Église plus que de l'État. Mais sous l'influence de Vatican II, l'épiscopat avait définitivement rejoint le camp de la révolution.

En 1968, Daniel Johnson a remplacé Jean-Jacques Bertrand par Jean-Guy Cardinal au ministère de l'éducation. A l'époque, ce geste fut perçu, à juste titre selon François-Albert Angers, comme une remise en question de la réforme de l'éducation. Le premier ministre commençait-il à se réveiller ? Daniel Johnson est malheureusement décédé quelques semaines plus tard, et Jean-Jacques Bertrand deviendra premier ministre après avoir vaincu Jean-Guy Cardinal dans la course à la direction de l'Union nationale.

### Conclusion

La laïcisation de la société canadienne-française ne résulte pas d'une révolution politique suivie d'une violente persécution de l'Église, comme ce fut le cas dans plusieurs autres pays. Les anticléricaux ont plutôt détruit subtilement et pacifiquement trois principes fondamentaux d'un système d'éducation catholique : la primauté de l'Église sur l'État, la primauté des lettres sur les sciences et la primauté des finalités surnaturelles sur les buts utilitaires. La Révolution tranquille s'est attaquée à l'âme de la nation canadienne-française, mais en épargnant le corps. Or, Notre-Seigneur nous dit de craindre davantage ceux qui peuvent tuer l'âme que ceux qui peuvent tuer le corps. L'apostasie tranquille, mais extrêmement rapide, qui s'ensuivit nous offre le spectacle d'une révolution maçonnique « en tiare et en chape » parfaitement réussie, qui ne se comprend qu'à la lumière de la Révolution conciliaire qui anesthésia le clergé, au Québec comme partout ailleurs.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**